

Switzerland-Estavayer-le-Lac: Construction and ancillary works for telephone and communication lines

OJ S 106/2015 04/06/2015

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes — infrastructure routière, filiale Estavayer-le-Lac

Postal address: Place de la Gare 7

Town: Estavayer-le-Lac

Postal code: 1470

Country: Switzerland

Contact person: Gestion des projets

E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch**Additional information can be obtained from:**

Official name: Office fédéral des routes — infrastructure routière — filiale Estavayer-le-Lac

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=869671**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des routes — infrastructure routière — filiale Estavayer-le-Lac

Postal address: Place de la Gare 7

Town: Estavayer-le-Lac

Postal code: 1470

Country: Switzerland

For the attention of: N05 Upn. Colombier-Cornaux / TP2 SSB — téléphonie de secours — lot 6.5

E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

N05 Upn. Colombier-Cornaux / TP2 SSB — téléphonie de secours — lot 6.5.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: Canton de Neuchâtel, autoroute N05 de Serrières à Saint-Blaise, sur les communes de Neuchâtel — Monruz — Hauterive — Saint-Blaise, et filiale F1 de l'OFROU à Estavayer-le-Lac (séances).

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le projet Uplans Colombier-Cornaux TP2 traite de la rénovation des équipements d'exploitation et de sécurité des tunnels et tranchées couvertes de la traversée de Neuchâtel reliant Serrières à Saint-Blaise sur la N05. Le TP2 est composé de 2 sections: la section 6 (Serrières — Neuchâtel Maladière) et de la section 7 (Neuchâtel Maladière — Saint-Blaise). La consistance des travaux du lot 6.5 «Téléphonie de secours» objet du présent marché est la suivante:

Système de téléphonie de secours (TEL SOS) et système de téléphonie de service, sections 6 et 7:

- renouvellement complet du système de téléphonie de secours,
- renouvellement complet du système de téléphonie de service,
- intégration des nouvelles installations de téléphonie dans les nouveaux systèmes de gestion section TP2 et le SGE UT IX,
- dépose des anciennes installations de téléphonie existantes.

Principales quantités prévisionnelles:

- environ 111 bornes SOS,
- environ 45 téléphones de service,
- une commande d'Installation TEL SOS et un serveur de Téléphonie par section
- 35 switches Ethernet de niveau 2 pour les réseaux métier TEL SOS des 2 sections + 2 switches Ethernet de niveau 3 pour l'interface avec le réseau de communication section,
- les armoires associées (CI, serveur, réseau métier, bornes SOS),
- environ 25 000 m' de câbles fibres optiques (6 FO) multimodes,
- environ 30 000 m' de câbles électriques en cuivre.

La planification simplifiée des travaux est la suivante:

- 2016: mise en œuvre des nouvelles installations de téléphonie SOS et de service pour la section 6 chaussée Lausanne, et intégration dans le SGE UT IX,
- 2017: mise en œuvre des nouvelles installations de téléphonie SOS et de service pour la section 6 chaussée Bienne, intégration dans le nouveau système de gestion section 6 TP2 et dans le SGE UT IX,
- 2018: mise en œuvre des nouvelles installations de téléphonie SOS et de service pour la section 7 chaussée Bienne, et intégration dans le SGE UT IX,
- 2019: mise en œuvre des nouvelles installations de téléphonie sos et de service pour la section 7 chaussée Lausanne, intégration dans le nouveau système de gestion section TP2 et dans le SGE UT IX.

II.1.6. CPV code(s)

45232300 Construction and ancillary works for telephone and communication lines

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Selon chiffre 4.1 et 4.2 du projet de contrat.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: tous les paiements se font en francs suisses [CHF]. Délai de paiement: 45 jours dès réception de la facture à l'OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: la rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat. Le transfert de prix unitaires dans des positions globales telles que les installations de chantier par exemple est strictement interdit. L'entrepreneur est tenu de remplir toutes les positions de la série de prix; il écrira «néant» pour toutes les positions pour lesquelles il renonce formellement à indiquer un montant et à réclamer par la suite une rémunération pour la prestation en cause. Ceci doit être motivé dans le rapport technique. Les frais de surveillance et de conduite ainsi que les coûts du temps de transport du personnel ne peuvent être inclus dans les coûts de l'installation de chantier mais doivent être intégrés dans les prix unitaires, selon le schéma de calcul de la SSE. De même, tous les frais d'encadrement tels que direction technique, direction commerciale, pilotage ainsi que les frais financiers doivent être intégrés dans le schéma de calcul de la SSE, dans les rubriques correspondantes. Ces frais ne peuvent en aucun cas être inclus dans les installations de chantier.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises sous les conditions suivantes:

- la communauté est sous forme de société simple,
 - la communauté de soumissionnaires indique le membre qui pilote le projet, celui qui assume la direction technique et celui qui assume la direction financière,
 - la communauté de soumissionnaires indique la participation (en %) de chaque membre.
- Les sous-traitants ne peuvent pas avoir une participation dans la communauté.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: selon les explications fournies dans le cahier des charges.

Sous-traitance: admis. La liste exhaustive des sous-traitants doit être impérativement jointe. Les personnes-clés ne peuvent pas appartenir à un sous-traitant.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat et apportant la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en francs:

Capacité technique;

Capacité économique et financière;

Personnes-clés;

Les critères de qualification ne doivent pas être remplis par chaque partenaire, mais par l'association, à moins qu'une exigence ne se réfère expressément aux partenaires individuellement, comme par exemple la certification.

Justificatifs requis:

Les attestations/confirmations suivantes doivent être déposées en même temps que le dossier de l'offre à moins que cela soit spécifié autrement; à défaut, l'offre ne sera pas examinée:

Q1 Capacité technique:

Q1.1: Références de projets de complexité comparable dans les mêmes domaines spécialisés: téléphonie de secours, téléphonie et commande d'installation téléphonie.

Chacune des références doit être une référence en milieu autoroutier/routier en tunnel sous exploitation.

Les capacités techniques doivent être justifiées par maximum 3 références significatives qui devront impérativement comprendre au moins un des domaines spécialisés: téléphonie de secours, téléphonie et commandes d'installation téléphonie. L'ensemble des références doit couvrir l'ensemble des domaines spécialisés téléphonie de secours, téléphonie et commandes d'installation téléphonie.

En complément pour le système de gestion, les matériels (automate programmable industriels, serveur informatique, switches réseau métier...), les logiciels et protocoles de communication (logiciel de supervision) devront être issus de solution standard du marché et non issus d'un développement spécifique au projet. L'entreprise devra justifier avec cette architecture d'une expérience au moins équivalente en termes de volumétrie de points de données (plus grande que 1 000 points de données).

Pour chaque référence, en sus du descriptif, il sera indiqué les dates, le montant des travaux et le nom du maître d'ouvrage. Pour des travaux réalisés en consortium, l'entreprise indique la nature des tâches réalisées par ses soins et la part en pourcentage de ses prestations, sur l'ensemble des travaux. Le soumissionnaire indique les travaux en référence réalisés en sous-traitance. Ces informations doivent être insérées dans le document formulaire de renseignements du soumissionnaire.

Q1.2: Sous-traitance:

Ce critère est à renseigner dans la pièce cahier d'offre.

Q2 Capacité économique et financière:

Q2.1: Le chiffre d'affaires annuel est supérieur au double du montant annuel du marché.

Q2.2: Documents à remettre avec l'offre du soumissionnaire:

— déclaration volontaire du soumissionnaire (signée),

— extrait(s) du registre du commerce ou, pour les sociétés ayant leur siège à l'étranger, attestation(s) analogue(s) (datant de moins de trois mois par rapport au délai de remise de l'offre).

Q2.3: Attestations à remettre après la remise de l'offre par le soumissionnaire sur demande du

mandant dans un délai de 7 jours:

- extraits du registre des poursuites (plus récents que 3 mois par rapport au délai de dépôt de l'offre),
- justifications des paiements actuels pour AVS/AI/APG/AC ainsi que SUVA et AFC,
- justifications des paiements actuels pour la LPP,
- attestation(s) d'assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages et les montants de couvertures comme précisés dans le projet de contrat.

Q3 Personnes-clés:

Q3.1: Références des personnes-clés (*) ayant exercé la même fonction dans un projet de complexité comparable, indiquant la période, l'investissement global du projet, les travaux exécutés et l'interlocuteur (maître d'ouvrage) autorisé à fournir des renseignements.

(*) Comme personnes-clés sont considérées les personnes qui exécuteront les fonctions de:

- directeur de projet: il est responsable de l'ensemble de la réalisation du lot 6.5 sur les aspects contractuels, techniques coûts et délais, de la phase études jusqu'à la phase de réception globale. Il est l'interlocuteur unique du maître d'ouvrage et de ses représentants. Il est responsable de la gestion des interfaces avec l'ensemble des intervenants. En sa qualité de directeur de projet, il est responsable technique du domaine téléphonie.

Ce critère est à renseigner dans la pièce cahier d'offre.

Q3.2: Preuve que la disponibilité de la/les personnes clés (*) est plus grande que la disponibilité nécessaire pendant la durée du projet. Énumération détaillée et description de la charge dans le temps au sein de la société et des autres projets.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1.

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

16.7.2015 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: selon le projet de contrat prévu.

Négociations: sont réservées.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications:

1. Visite des lieux: aucune visite des lieux n'est prévue.

2. Rémunération des offres, restitution des documents: l'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers d'offre ne sont pas retournés.

3. Ouverture des offres: l'ouverture des offres n'est pas publique. Les soumissionnaires reçoivent simplement un procès-verbal anonyme d'ouverture des offres.

4. Adjudication des prestations: l'adjudicataire n'a aucun droit à une adjudication complète des prestations mises en adjudication.

5. Obtention des pièces du dossier: les pièces peuvent être consultées exclusivement sur SIMAP (www.simap.ch) jusqu'au délai du dépôt des offres (16.7.2015).

6. Réserve: le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et/ou de la disponibilité des crédits.

7. Le manuel sur les marchés publics, routes nationales, OFROU: le manuel sur les marchés publics, routes nationales, OFROU est la base pour les procédures d'acquisition. Le manuel peut être téléchargé sur le site: www.astra.admin.ch/dienstleistungen

8. En vertu de l'art. 13 al 1 let h OMP et de l'art. XV let d AMP, l'adjudicateur se réserve le droit d'attribuer, selon la procédure gré à gré, de nouveaux marchés liés au présent marché et similaires à celui-ci.

9. Exclusion, préimplication: les entreprises Egis, HBI Haerter Ingénieurs Conseils, Boss et Partenaires SA, RGR Ingénieurs Conseils, sont exclues de la présente procédure du fait de leur participation à la rédaction de l'appel d'offres.

10. Documents complémentaires mis à dispositions par le maître de l'ouvrage. Un relevé vidéo et photo détaillé des ouvrages est disponible sur rendez-vous auprès de marchespublics.estavayer@astra.admin.ch, au siège de la filiale F1, Place de la Gare 7 à Estavayer-le-Lac. Le soumissionnaire devra se munir à sa charge du support nécessaire au téléchargement des données (environ 200 Go).

www.simap.ch

Indication des voies de recours: conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en 2 exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / remarques: en tous les cas, les offres globales et forfaitaires et/ou les offres avec un tarif horaire moyen ne sont pas admises.

Délai de clôture pour le dépôt des offres / remarques: dossier complet sur support papier (2 exemplaires) et numérique sur 2 clés USB dans une enveloppe cachetée portant le numéro / l'intitulé officiel du projet avec la mention «Ne pas ouvrir, documents d'appel d'offres». En cas d'envoi postal (au moins en courrier A), le timbre postal ou le code barres de l'office de la Poste suisse ou du bureau de poste étranger officiellement reconnu déterminent si le délai de remise est respecté (l'affranchissement effectué par les entreprises n'est pas considéré comme un timbre postal). En cas de remise en mains propres, l'offre doit être déposée à la loge de l'OFROU, filiale d'Estavayer-le-Lac, au plus tard dans le délai indiqué ci-dessus, pendant les heures d'ouverture (horaires: 8:00-12:00 et 13:30-17:00), contre remise d'un accusé de réception (adresse au point 1.2). Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte. Dans tous les cas, il incombe au soumissionnaire d'apporter la preuve qu'il a remis son offre dans les délais. Les offres déposées hors délai ne sauraient être prises en considération et sont renvoyées à leur expéditeur sans avoir été ouvertes.

Publication de référence nationale: SIMAP de la 1.6.2015, doc. 869671.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 22.6.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

1.6.2015